



Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 20 juillet 2022

**Objet : Question parlementaire n° 6433 du 30 juin 2022 de Monsieur le Député Claude Lamberty et de Monsieur le Député Max Hahn concernant « Sécurité des agents pénitentiaires ».**

Monsieur le Ministre,

En date du 30 juin 2022, vous avez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre de la Sécurité intérieure.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Claude Lamberty et Monsieur le Député Max Hahn.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de la Sécurité intérieure

(s.) Henri KOX